



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prestations en nature

Question écrite n° 67694

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur le matériel de protection concernant les patients incontinents. Ce matériel est malheureusement indispensable. Or, aujourd'hui, il n'est pas considéré comme un dispositif médical. La plupart ne sont pas remboursés par l'assurance maladie et sont soumis à la TVA à 19,6 %, même lorsqu'ils sont prescrits pour une incontinence survenant après une intervention pour cancer de la prostate. Il lui demande donc si, malgré la situation actuelle des comptes sociaux, il ne serait pas envisageable de considérer ce matériel comme dispositif médical, de rembourser par l'assurance maladie ceux qui sont liés notamment à une affection de longue durée et d'autoriser une TVA à 5,5 %.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67694

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 2009, page 12399

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)